

En 2022, huit néobacheliers généraux et technologiques sur dix de Nouvelle-Aquitaine envisagent leurs études supérieures dans la région

Insee Analyses Nouvelle Aquitaine • n° 165 • Octobre 2025



En 2022, près de 39 000 néobacheliers de Nouvelle-Aquitaine des voies générales et technologiques ont formulé leurs vœux d'orientation dans Parcoursup. Leur parcours scolaire au lycée, niveau scolaire, origine sociale et genre jouent un rôle déterminant dans leurs choix. Les filières demandées sont globalement homogènes quel que soit l'endroit où les élèves passent leur examen. Toutefois, plus d'un néobachelier sur deux formulent des vœux impliquant une mobilité géographique, parfois vers une autre région, notamment en raison de l'absence de formations spécifiques ou pour intégrer un établissement perçu comme étant plus « prestigieux ».

Deux néobacheliers néo-aquitains sur dix acceptent finalement une offre de formation dans une autre région. Les Néo-Aquitains acceptant des formations hors Nouvelle-Aquitaine sont plus nombreux que les étudiants venant d'ailleurs et acceptant une formation dans la région. Les projets de départ hors de la région sont plus élevés dans la zone d'emploi de Poitiers que dans celles de Bordeaux et Limoges.

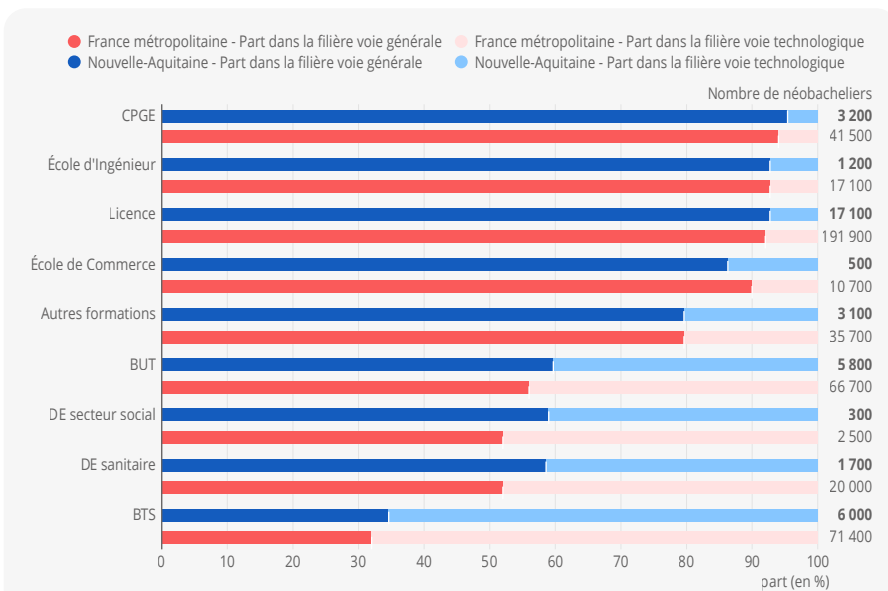
En 2022, 54 700 personnes ont obtenu leur baccalauréat en Nouvelle-Aquitaine et parmi elles, 45 900 ont formulé au moins un vœu dans Parcoursup. Les résultats présentés dans cette étude concernent les 29 700 néobacheliers issus de la voie générale et 9 200 de la voie technologique. Les néobacheliers de la voie professionnelle ne sont pas pris en compte ► [méthode](#).

Des filières différenciées selon la série du baccalauréat

Comme en France métropolitaine, les bacheliers généraux privilégient les licences, qui représentent 54 % des vœux exprimés, que l'on appellera « demande calculée ». Viennent ensuite les BUT (12 %), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE, 10 %), puis les BTS (7 %).

Ceux de la voie technologique expriment quant à eux des demandes majoritaires pour des BTS (65 % des demandes, 68 % en France métropolitaine) et des BUT et diplômes d'État (DE) du secteur sanitaire et social (plus de 40 %) ► [figure 1](#).

► 1. Les vœux exprimés par les néobacheliers néo-aquitains par filière selon la voie du baccalauréat (générale et technologique) en 2022 en Nouvelle-Aquitaine et France métropolitaine



Note : Nombre de néobacheliers arrondis à la centaine.

Lecture : 6 000 demandes de néobacheliers néo-aquitains sont orientées vers les BTS (71 400 en France métropolitaine). 65 % de ces demandes sont l'objet de néobacheliers ayant un bac technologique (68 % en France métropolitaine).

Champ : Néobacheliers voies générale et technologique ayant exprimé au moins un vœu (hors voie professionnelle).
Source : MESRI-SIES, Parcoursup 2022.

En partenariat avec :

Le sexe et l'**origine sociale** ont également une influence sur les filières demandées par les néobacheliers via Parcoursup ► **encadré 1**. Ainsi, les demandes d'élèves de milieux très favorisés sont plus fortes vers les filières les plus sélectives. Par ailleurs, les filières scientifiques et techniques attirent plus les garçons, à l'inverse des filières littéraires, de santé ou sociales, largement demandées par les filles.

Les néobacheliers avec mention très bien représentent 43 % des demandes en CPGE

En fonction de la mention obtenue au baccalauréat, la part des demandes formulées par les néobacheliers pour les formations n'est pas la même. En Nouvelle-Aquitaine, 11 % des néobacheliers ont obtenu une mention très bien dont 1 % avec les félicitations du jury. Ils représentent 43 % de la demande exprimée pour les CPGE.

Par ailleurs, 22 % des néobacheliers obtiennent le diplôme avec mention bien et 33 % avec mention assez bien. Ils représentent plus de 60 % des demandes exprimées pour les licences.

Enfin, 34 % des néobacheliers obtiennent le diplôme sans mention. Ils représentent 57 % des demandes exprimées pour les BTS.

Une offre hétérogène selon les zones, mais des demandes de formation homogènes

Les filières de formations demandées par les néobacheliers sont globalement les mêmes quel que soit l'endroit où ils passent leur examen. Néanmoins, les disparités territoriales de l'**offre de formation** peuvent générer des demandes nécessitant des mobilités géographiques, notamment liées à l'absence d'une formation spécifique à proximité ou à la recherche d'établissements perçus comme offrant de meilleures perspectives de réussite.

Hors formation à distance, 57 500 places sont proposées dans la région pour poursuivre ses études dans le supérieur. Toutefois, l'offre est très hétérogène selon les zones. Ainsi la zone d'emploi de Bordeaux en concentre par exemple une large partie (37 % des places), suivie par les zones de Poitiers (13 %) et de Limoges (12 %). Par ailleurs, certaines zones proposent une grande diversité de formations et d'autres nettement moins. Un peu moins de la moitié des néobacheliers (44 %) résident dans des zones à offre universitaire large, tandis qu'un quart vivent dans des zones avec très peu d'établissements.

Ainsi, dans les zones avec une offre universitaire large, la part de demande de mobilité dans une autre zone d'emploi de la région est limitée (46 %). En revanche, dans

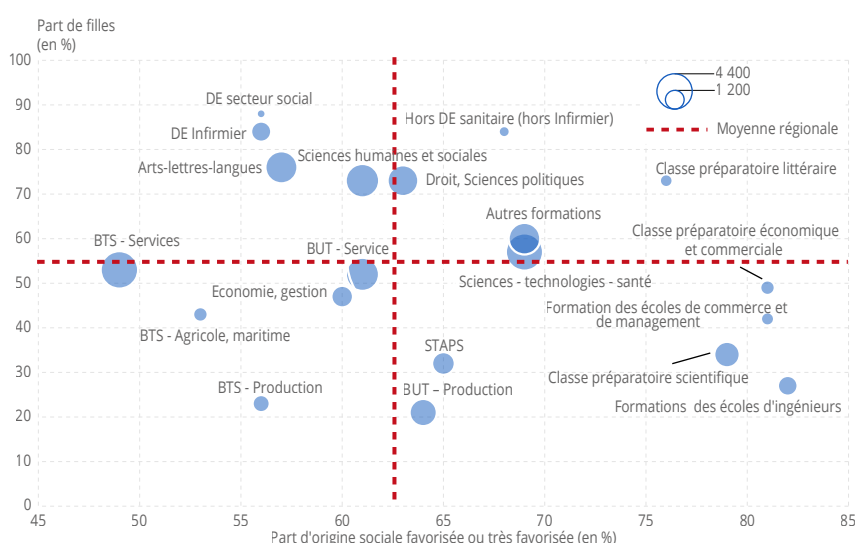
► Encadré 1 – Des demandes exprimées différentes selon l'origine sociale et le sexe

Les néobacheliers n'expriment pas les mêmes demandes de formation pour poursuivre leurs études supérieures selon qu'ils soient une fille ou un garçon et selon leur **origine sociale**. Ainsi, il existe une plus forte concentration des demandes d'élèves très favorisés vers les filières les plus sélectives (12 % vers les CPGE contre seulement 4 % des bacheliers défavorisés). À l'inverse, les élèves défavorisés demandent plus souvent des formations courtes et professionnalisantes (24 % vers les BTS contre 10 % des très favorisés).

Par ailleurs, les écoles de commerce ou d'ingénieur, ainsi que les classes préparatoires, économiques et commerciales, scientifiques ou littéraires sont surtout demandées par des néobacheliers d'origine sociale favorisée ou très favorisée.

Filles et garçons ne formulent pas les mêmes demandes. Les filières scientifiques et techniques sont majoritairement choisies par les garçons, et les filières littéraires et de santé/sociales par les filles. En Nouvelle-Aquitaine, les filles constituent 55 % des néobacheliers hors voie professionnelle. Une part importante d'entre elles manifestent un fort intérêt pour les études littéraires, comme en témoigne les demandes formulées pour la classe préparatoire littéraire (73 % des demandes) ou pour les DE du secteur sanitaire et social où elles représentent 85 % des demandes. À l'inverse, les garçons demandent davantage les BUT et BTS de production, les écoles d'ingénieurs, les licences STAPS ou les classes préparatoires scientifiques ► **figure**.

► Demande calculée par discipline selon le sexe et l'origine sociale des néobacheliers néo-aquitains en 2022



Note : DE signifie « diplôme d'état », BUT « Bachelor Universitaire de Technologie », BTS « Brevet de technicien supérieur » et STAPS « Sciences et techniques des activités physiques et sportives ». Les autres formations ne spécifiant que le domaine correspondent à des Licences.

Champ : Néobacheliers voies générale et technologique ayant accepté un vœu (hors voie professionnelle).

Source : MESRI-SIES, Parcoursup 2022.

les zones à offre universitaire restreinte ou spécifique, elle atteint 73 % à 85 %, et dépasse même 95 % dans celles très peu dotées, ce qui concerne près de la moitié des zones d'emploi en Nouvelle-Aquitaine (contre 4 sur 10 en France métropolitaine) ► **figure 2**. Ces dernières concentrent 26 % des néobacheliers de la région.

À Bordeaux et Limoges des propositions acceptées par les néobacheliers nécessitant peu de mobilités

Le nombre de **propositions acceptées** par zone d'emploi en Nouvelle-Aquitaine est légèrement inférieur aux demandes de mobilité initialement formulées. Une proposition acceptée correspond à une proposition d'admission reçue et validée par un néobachelier dans Parcoursup sans que cela

entraîne systématiquement une inscription effective. Parmi les 38 900 néobacheliers, 55 % sont considérés comme potentiellement mobiles, car ils acceptent une proposition dans une zone d'emploi différente de celle de leur lieu de résidence.

Dans certaines zones qui proposent un large panel de formation, la part de néobacheliers acceptant une formation sur le territoire est importante. C'est par exemple le cas à Bordeaux ou Limoges, où seulement 23 % et 27 % des néobacheliers de ces zones sont enclins à les quitter pour poursuivre leurs études.

À l'inverse, dans les zones d'emploi plus petites, éloignées des pôles universitaires ou disposant d'une offre de formation limitée, les projets de départs sont beaucoup plus fréquents : dans certaines d'entre elles, plus de 90 % des néobacheliers acceptent une proposition pour une formation dispensée dans une autre zone d'emploi.

Dans la zone d'emploi de Poitiers, ils sont 51 % à faire ce choix. C'est largement supérieur aux zones de Bordeaux et Limoges, pourtant comparables en termes de diversité d'offre de formation. La plus grande dispersion territoriale des formations dans l'académie de Poitiers explique sans doute en partie cette différence. En effet, la zone d'emploi ne concentre que la moitié des places disponibles dans le supérieur de l'académie de Poitiers (contre 64 % pour la zone d'emploi de Bordeaux et 76 % pour celle de Limoges).

Plus de néobacheliers projettent de rejoindre une formation hors de Nouvelle-Aquitaine que l'inverse

En 2022, près de 7 600 néobacheliers domiciliés en Nouvelle-Aquitaine acceptent une proposition pour une formation en dehors de la région (20 % des néobacheliers) ► **encadré 2**. En parallèle, 6 100 néobacheliers d'autres régions acceptent une proposition pour une formation en Nouvelle-Aquitaine. La Nouvelle-Aquitaine fait donc partie des régions métropolitaines qui perdent potentiellement davantage de néobacheliers qu'elles n'en attirent. Ce déficit est l'un des plus élevés après ceux de la Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Centre-Val de Loire ► **figure 3**.

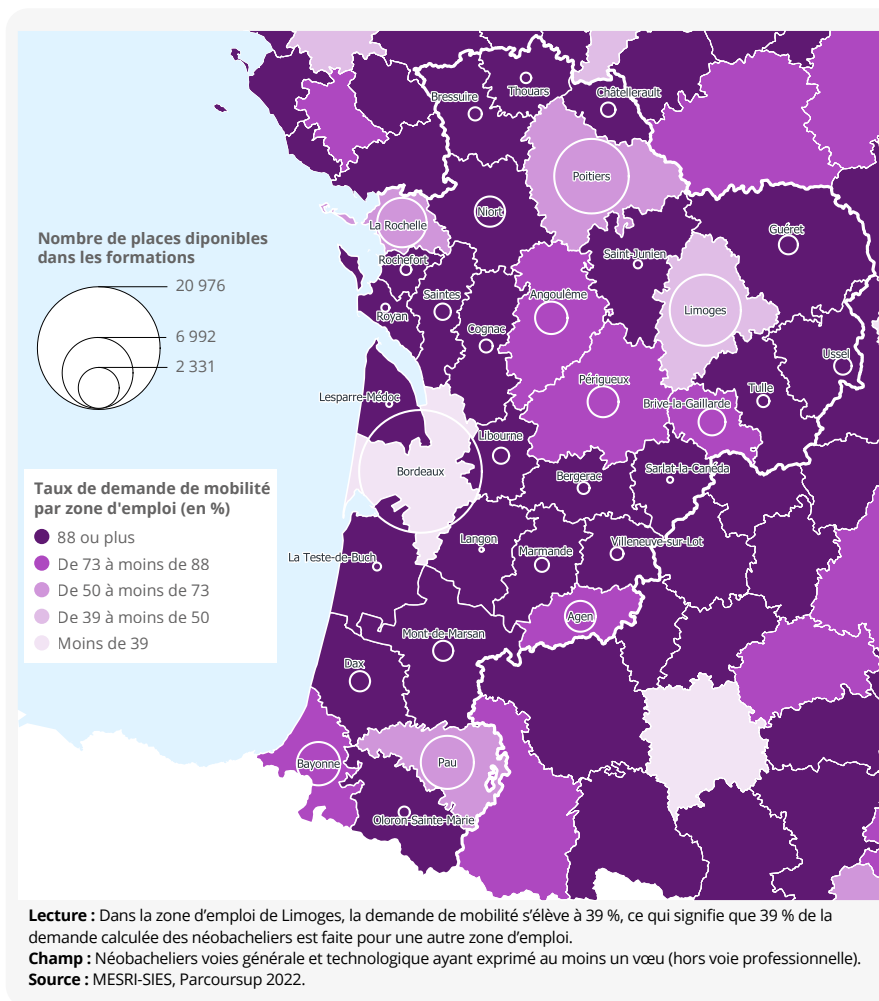
Les néobacheliers résidant hors de la région et acceptant une proposition en Nouvelle-Aquitaine proviennent principalement d'Occitanie (28 %), des Pays de la Loire (14 %) et du Centre-Val de Loire (14 %). Ils projettent de venir étudier surtout dans les zones d'emploi de Bordeaux (32 %), Limoges (12 %), Poitiers (12 %) et La Rochelle (11 %).

Ceux résidant dans la région mais qui envisagent d'aller étudier ailleurs, acceptent majoritairement des propositions vers l'Occitanie (31 %), l'Île-de-France (20 %) et les Pays de la Loire (12 %). Dans 7 cas sur 10, ils sont issus de milieux favorisés voire très favorisés. Ils sont souvent titulaires d'un bac général avec mention. Ils choisissent majoritairement la licence (40 %), le BUT (12 %) ou les classes préparatoires (12 %). Dans les filières Licence, en arts-lettres-langues, Accès Santé (LAS), sciences humaines et sociales et sciences-technologiques-santé, deux étudiants sur dix acceptent une proposition dans une autre région.

Des projets de mobilité variables selon les filières

Parmi les néobacheliers venant d'autres régions, 32 % acceptent la licence universitaire dans leur projet de mobilité. De manière symétrique, c'est aussi cette filière qui est la plus représentée chez les néobacheliers sortant de la région (40 % des propositions acceptées) ► **figure 4**.

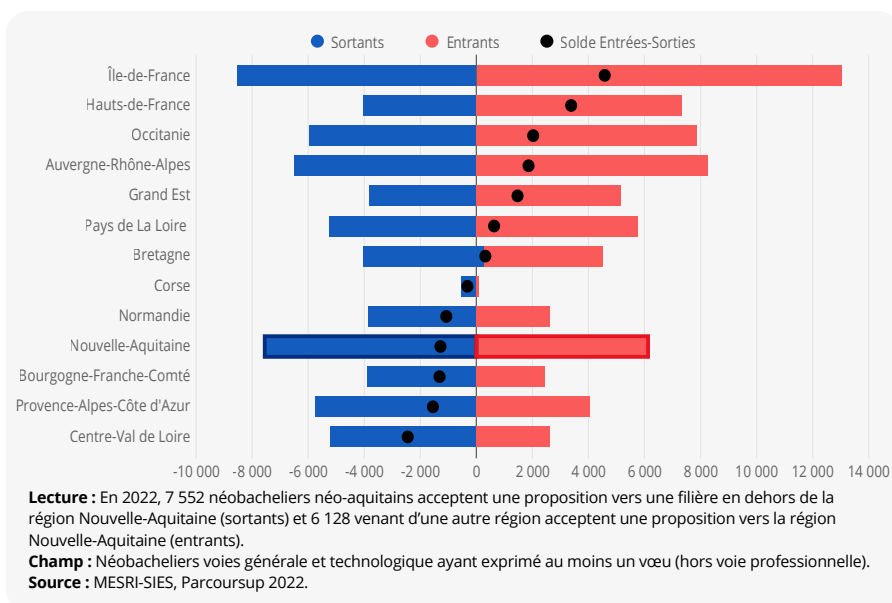
2. Taux de demande de mobilité et nombre de places disponibles dans les formations par zone d'emploi



Les formations professionnalisantes courtes (BUT, BTS) accueillent également une part importante des projets de mobilité des néobacheliers provenant d'autres régions :

15 % vers les BUT et 11 % vers les BTS. Ces choix traduisent à la fois l'attractivité de ces filières tournées vers l'emploi et les disparités d'offre selon les régions.

3. Néobacheliers acceptant de rejoindre une formation dans une autre région que la leur



Les CPGE et les écoles d'ingénieurs attirent plus particulièrement les néobacheliers qui choisissent de quitter la région (respectivement 12 % et 9 %). Ces formations, souvent localisées dans de grandes agglomérations, exigent plus souvent une mobilité.

Enfin, les filières de santé et sociales avec un fort ancrage territorial (PASS, LAS, DE sanitaire et social) génèrent relativement peu de projets de mobilité dans Parcoursup. ●

Magali Julé (Insee)

Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Encadré 2 – Zones d'emploi de Bordeaux, Limoges et Poitiers : des projets de déplacements contrastés

Dans la zone d'emploi de Poitiers, 1 100 néobacheliers acceptent une proposition hors de la région, principalement vers l'Île-de-France (38 %) et l'Occitanie (13 %), privilégiant les licences sciences-technologies-santé et économie, gestion.

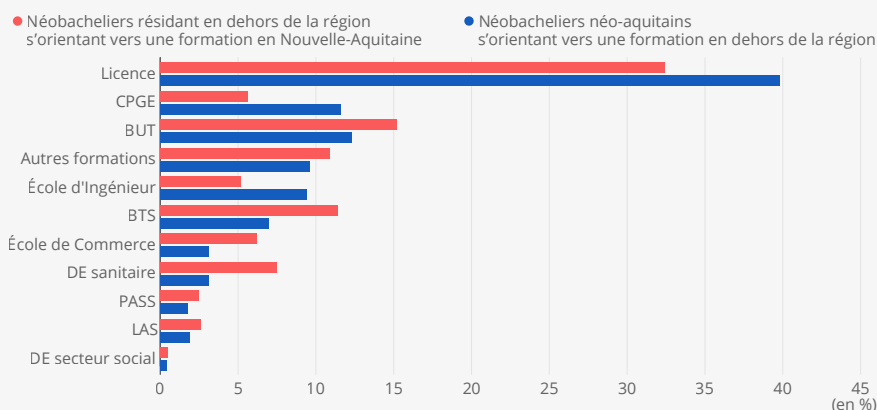
Dans la zone d'emploi de Bordeaux un peu plus de 1 000 néobacheliers ont pour projet d'étudier dans une autre région, dont 29 % vers l'Île-de-France et 24 % vers l'Occitanie. Ils choisissent souvent des écoles d'ingénieurs, des classes préparatoires ou des formations telles que des écoles d'architecture ou des diplômes universitaires scientifiques et techniques ou des formations d'assistant juridique.

Dans la zone d'emploi de Limoges, près de 300 néobacheliers acceptent une proposition hors de la région, notamment vers l'Occitanie (26 %) et l'Île-de-France (22 %), notamment pour des licences de sciences humaines et sociales ou d'arts-lettres-langues.

► Pour en savoir plus

- Avila É., Thao Khamsing W. (Sies), Pucher O. (Insee), « En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur », Insee Première n° 2031, janvier 2025.
- Ferret J-P., Joubert M., Insee, « Déménager ou pas : une alternative pour la poursuite d'études supérieures », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 56, juin 2018.
- Bagot L., « Parcoursup 2022 : La mobilité géographique des néo-bacheliers à l'entrée du supérieur », Note flash du SIES n° 15, septembre 2023.
- Alix Delahaye-Le Mault A., Bluntz C., Boulet P., « La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur », Note d'information du SIES N° 23.03, mars 2023.

► 4. Pour les néobacheliers, répartition des propositions acceptées dans Parcoursup selon la mobilité et la filière



Note : BUT signifie « Bachelor Universitaire de Technologie », BTS « Brevet de technicien supérieur », DE « diplôme d'état », PASS « Parcours d'accès spécifique santé » et LAS « Licence Accès Santé ».

Champ : Néobacheliers résidant en dehors de la région et acceptant une formation en Nouvelle-Aquitaine et néobacheliers néo-aquitains acceptant une formation en dehors de la région. Néobacheliers voies générale et technologique (hors voie professionnelle).

Source : MESRI-SIES, Parcoursup 2022.

► Méthode

Dans cette étude, un **néobachelier** est un lycéen résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général ou technologique en 2022 et ayant confirmé au moins un vœu dans un établissement en France. Les propositions d'admission acceptées sont celles des néobacheliers qui ont accepté une formation en présentiel située en France.

Les néobacheliers de la voie professionnelle -y compris agricole- sont exclus de cette étude. S'ils sont pour une partie d'entre eux candidats à une formation sous statut d'étudiant dans Parcoursup, bon nombre d'entre eux expriment des vœux pour des formations par apprentissage. Les données disponibles ne permettent pas d'étudier les propositions acceptées pour l'ensemble de la population, l'accès à une formation par apprentissage étant subordonnée à la signature d'un contrat.

Parcoursup est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Elle permet à tous les candidats (lycéens, apprentis, étudiants) qui souhaitent s'inscrire en première année de formuler leurs vœux. Elle joue un rôle d'interface entre les candidats et les formations dans la mesure où elle gère la procédure :

- de dépôt des vœux des candidats ;
- de transmission des vœux aux établissements qui dispensent les formations pour examen des dossiers de candidatures et classement ;
- d'admission des candidats aux formations de l'enseignement supérieur (propositions adressées aux candidats compte tenu du classement défini par les établissements).

La demande calculée d'un néobachelier est une estimation de sa préférence pour les formations. Elle est calculée à partir des vœux du néobachelier, de ses réponses aux propositions qu'il a reçues, mais aussi de l'attractivité pour la formation pour des candidats ayant des caractéristiques sociales, géographiques et scolaires et des listes de vœux similaires. La somme du poids des vœux de chaque candidat est ramenée à 1, afin de permettre les comparaisons entre candidats ayant fait quelques vœux et beaucoup de vœux.

► Définitions

Chaque formation indique dans la plateforme Parcoursup le nombre de places qu'elle propose, ce qui constitue **l'offre de formation**. Des néo-bacheliers, mais aussi les étudiants en réorientation et les personnes en reprise d'études peuvent postuler pour occuper ces places.

Quand un candidat a reçu une proposition dans Parcoursup, il a la possibilité de l'accepter. Cela termine alors la procédure d'appariement en ce qui le concerne et lance la phase d'inscription. Toutefois, certains candidats ayant accepté une proposition renoncent finalement à s'inscrire pour diverses raisons : choix d'un autre projet d'études hors Parcoursup ou d'un projet professionnel, problème financier, etc. C'est pourquoi le terme « **proposition acceptée** » est préféré à celui d'« inscription ».

L'origine sociale du néo-bachelier fait référence à la catégorie socio-professionnelle (CSP) de la personne qui en est responsable, en conservant la catégorie la plus favorisée des deux référents légaux. Elle peut être :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités des catégories très favorisées et favorisées ;
- moyenne : agriculteurs exploitants et retraités, artisans et commerçants et retraités, employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), CSP manquantes.

